

# Bassins Rallonge de crédit pour l'école

La Municipalité de Bassins a fait tousser quelques membres du législatif, jeudi soir, en leur demandant une rallonge de crédit de 350 000 francs pour la construction de l'école de la Fontaine 2. Finalement, au vote à bulletins secrets, les conseillers l'ont acceptée par 18 oui et 12 non. Ce crédit extrabudgétaire a plusieurs causes. *D'une part, le devis original date de fin 2008. Le temps ayant passé, il est raisonnable d'admettre une majoration de 3,5% des coûts de la construction, a* argué le syndic, Didier Lohri. D'autre part, les soumissions ont été envoyées aux différentes entreprises qui avaient réalisé le premier bâtiment. Mais au moment de l'adjudication, ces

grandes entreprises se sont désistées en justifiant un carnet de commandes plein ou la taille critique du chantier par rapport à l'éloignement. La commune s'est retrouvée avec des plus petites entreprises qui pratiquent des prix différents des estimations initiales. Sans oublier que, devant l'obligation de respecter les délais de construction, la Municipalité a été pénalisée dans ses négociations. Dernier facteur augmentant le coût: lors des travaux préparatoires, le chantier a été arrêté une semaine à cause de la présence de nids d'hirondelles et de plaintes auprès de la SPA, entraînant un surcoût de 8 000 francs. En tout, cette école aura coûté près de 2 millions. **DS**



**Si le Conseil avait refusé cette demande de crédit, la couverture du préau, initialement prévue, n'aurait pu être assurée; tout comme la pose d'horloges et d'une sonnerie.** Contessa Pinon